



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017

EOLIENNES EN MER : A QUAND UNE STRATEGIE NATIONALE CLAIRE ?

A l'occasion du colloque national éolien des 19 et 20 septembre, France Nature Environnement demande la mise en place d'une véritable stratégie nationale sur l'éolien en mer. Cette stratégie devra nécessairement comporter une dimension planificatrice claire et des objectifs environnementaux forts afin d'éviter au maximum les impacts sur la biodiversité marine et les recours en cascade.

Pour une stratégie nationale claire, ambitieuse et respectueuse du milieu marin

La France dispose du deuxième espace maritime mondial ; le développement des éoliennes en mer est donc un levier important pour engager la transition énergétique dans notre pays. Or, il n'existe pas à ce jour de stratégie nationale visible, portée par les pouvoirs publics, en matière d'éolien en mer : ce manque de visibilité pour l'ensemble des parties prenantes constitue un véritable frein au développement. De plus, l'absence de planification de l'espace maritime rend extrêmement vulnérable le développement de projets. Le constat est sans appel : actuellement, tous les projets de parcs éoliens en mer font l'objet de recours, plus ou moins de bonne foi, qui freinent eux aussi le développement de la filière.

C'est pourquoi France Nature Environnement demande la mise en place d'une planification stratégique nationale claire et ambitieuse sur l'éolien en mer, avec des objectifs de production déclinés dans le temps et l'espace. Celle-ci permettrait d'identifier les secteurs propices au développement de parcs éoliens en mer, et ainsi sécuriser et accélérer le déploiement de projets, dans le respect de l'environnement.

Pour une meilleure intégration des parcs éoliens en mer dans leur environnement

Les éoliennes en mer sont développées dans des espaces relativement mal connus : on estime aujourd'hui que l'on a décrit moins de 10 % des espèces marines ! Si France Nature Environnement est favorable au développement des parcs éoliens en mer, celui-ci ne peut se faire au détriment de la protection de la biodiversité et des services écologiques rendus. Les choix d'implantation doivent



préservé au mieux les habitats et les espèces, et les études d'impact doivent être réalisées de manière sérieuse et transparente. Le principe « éviter, réduire, compenser » les impacts sur l'environnement, qui doit encadrer tout projet d'implantation d'infrastructure, doit être appliqué avec exigence.

Pour cela, **France Nature Environnement a créé en 2017 un groupe de travail** afin d'être force de proposition vis-à-vis des porteurs de projets ou de l'autorité environnementale, et au-delà, de réfléchir aux évolutions réglementaires pouvant faciliter la protection de la biodiversité marine dans le cadre du développement d'activités économiques. Un premier guide méthodologique est prévu pour 2018.

La consultation du public : un point essentiel dans la réforme des procédures à venir

Le projet de loi relatif au droit à l'erreur et à la simplification, présenté au conseil des ministres prochainement, introduira une réforme des procédures relatives à l'éolien en mer. L'article 22 prévoit notamment que l'état initial de l'environnement et les études d'impact des projets soient dorénavant réalisés par l'Etat. Les lauréats des appels d'offres auront donc toutes les autorisations en main au moment de l'attribution des projets. Si cette mesure se confirme, elle permettra de raccourcir fortement le délai entre l'appel d'offre et l'exploitation d'un parc éolien en mer : **France Nature Environnement soutient, sur le principe, cette mesure mais attend des précisions sur le moment où interviendra la consultation du public.**

Pour **Michel Dubromel, président de France Nature Environnement** : *« La France a pris un retard considérable par rapport à ses voisins européens sur le développement des parcs éoliens en mer. Nous avons besoin d'une stratégie nationale permettant de donner une vision claire au développement de ce type d'énergie, et intégrant les impacts sur le milieu marin. Car si le développement des éoliennes en mer est souhaitable, il ne saurait se faire au détriment de la protection de la biodiversité ».*

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 73 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, Facebook et Twitter (@FNEasso).